



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour provisoire:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. García Robles (Mexique) . .</i>	1
<i>Discours de M. Balla (Cameroun)</i>	7
<i>Intervention du représentant d'Israël.</i>	11
<i>Intervention du représentant du Portugal . .</i>	15

Président: M. Alex QUAISON-SACKEY
(Ghana).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Discussion générale (suite)

1. M. GARCIA ROBLES (Mexique) [traduit de l'espagnol]: Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter les très sincères félicitations de la délégation mexicaine pour votre élection méritée à la présidence de cette assemblée, élection qui, à notre avis, signifie que tous les Etats Membres reconnaissent trois choses qui sont à votre honneur: vos éminentes qualités personnelles, le rôle remarquable que votre pays joue au sein de l'ONU et l'importance croissante du continent africain dans cette organisation.

2. Comme vous le savez sans doute tous, il y a à peine trois semaines, le 1^{er} décembre, a eu lieu au Mexique la transmission du pouvoir exécutif. Dans le message que, au moment d'entrer en fonctions, il a adressé au Congrès et, partant, à toute la nation, le nouveau Président, M. Gustavo Diaz Ordaz, a exposé les grandes lignes de la politique extérieure du gouvernement qui vient d'être mis en place, en des termes que je vais me permettre de citer:

"Le fait le plus notable, sur le plan international, c'est que la période d'après guerre a pris fin. Une nouvelle phase de l'histoire mondiale est sur le point de s'ouvrir, dont il n'est pas encore possible de définir les caractéristiques avec précision; nous pouvons toutefois nous hasarder à dire qu'elle sera différente de la période qui vient de s'écouler.

"Tout d'abord, les conquêtes spectaculaires de l'homme dans le domaine de l'infiniment grand, celui de l'espace extra-atmosphérique par exemple, et dans celui de l'étonnante petitesse de l'atome donnent l'impression que la frontière entre le possible et l'impossible a disparu. Il semble maintenant que tout soit possible ou le sera bientôt.

"C'est sans doute là une des raisons de l'impatience de ceux qui, au long des siècles, ont souffert

et espéré et se trouvent aujourd'hui beaucoup plus étroitement unis par cette impatience que par toutes les idéologies que le XIX^e siècle nous a léguées.

"Le seul fait de vivre ces moments fascinants de l'histoire humaine implique une immense responsabilité, qui s'accroît encore pour qui occupe de très hautes fonctions.

"Je suis un simple Mexicain parmi beaucoup d'autres, mais les suffrages librement exprimés de mon peuple ont fait que ma voix est celle du Mexique. Je voudrais que le message que portera cette voix soit un message d'optimisme et de concorde, mais je voudrais aussi qu'il exhorte tous les peuples, et particulièrement ceux qui, en raison de leur grande puissance, sont investis d'une responsabilité accrue, à user de cette puissance pour lutter de concert, ou tout au moins parallèlement, contre les ennemis de l'homme: la misère, l'ignorance, la maladie, l'insécurité, l'oppression, l'injustice, les fanatismes générateurs de guerre, qui sont autant de vestiges stériles d'un monde qui a déjà cessé d'exister. Car, si l'homme a remporté tant de victoires spectaculaires sur le plan technique et scientifique, comment pourrait-on concevoir qu'il ne parvienne pas à progresser sur les plans politique, économique et social?

"L'idéalisme le plus noble comme le sens pratique le plus élémentaire nous incitent à défendre la paix, car elle est aujourd'hui la condition sine qua non de la survivance de l'homme.

"Vouloir la paix, c'est lutter contre les conditions qui rendent la guerre possible. Nous sommes partisans du désarmement, et en premier lieu du désarmement nucléaire. Nous pensons que l'on ne pourra raffermir la paix que dans la mesure où l'on créera des conditions objectives qui feront que tous les peuples s'attacheront à la consolider.

"Il nous faut le répéter: la paix n'est pas seulement l'absence de guerre; c'est un effort de coopération entre nations pour affronter de vieux problèmes dont l'homme est affligé sous toutes les latitudes. Ce n'est qu'en conjuguant étroitement les efforts que l'on pourra jeter les bases d'une paix véritable et, même une fois solidement assise, elle exigera des efforts courageux et constants pour pouvoir être véritablement préservée.

"La politique extérieure du Mexique est régie par des principes fondamentaux, et non soumise au caprice ou à l'arbitraire des hommes, car les hommes ne font que passer. Elle découle des enseignements de notre triste histoire. Elle se nourrit d'idéaux anciens et s'inspire dans son application

de principes ayant une valeur permanente. Dans un monde comme le nôtre, en profonde et rapide évolution, notre politique extérieure est aussi, et devra continuer d'être, un instrument au service du développement intégral de la communauté.

"Le Mexique se présente, à notre époque, comme une nation qui affirme son indépendance avec toujours plus de vigueur, mais qui est cependant consciente de ce qu'aucun pays, pauvre ou riche, grand ou petit, faible ou puissant, ne peut vivre dans l'isolement. Cette conviction, jointe à la cordialité et à la franchise mexicaines, nous amène à offrir notre amitié à tous les peuples de la terre et à rechercher la leur, l'amitié étant à notre sens d'abord le respect de l'intégrité et de la dignité de l'ami et ensuite un effort pour le comprendre afin de mieux le servir. C'est le lien le plus noble qui puisse unir les hommes.

"Nous souhaitons que l'individu détermine lui-même son destin au sein de la société et que chaque collectivité, exerçant ce même droit, décide librement de son sort.

"La non-intervention et le droit à l'autodétermination sont des principes que nous avons constamment appuyés depuis plus d'un siècle.

"Nous sommes nés sous le signe de l'anticolonialisme; dans le passé, nous avons subi des invasions, des agressions, des interventions. Il est donc dans notre nature de Mexicains de condamner toute hégémonie d'un pays sur un autre, quelle qu'en soit l'origine et de quelque manière ou sous quelque forme qu'elle se manifeste.

"La raison et le droit veulent qu'entre les hommes comme entre les peuples il n'y ait de conflit qui ne puisse être résolu par des moyens pacifiques. Nous avons le sentiment d'une responsabilité particulière: celle de lutter pour que ce principe soit appliqué dans les relations interaméricaines.

"Lorsque le puissant plie devant la justice, loin de s'abaisser ou de s'avilir, il s'honore et s'élève; quant au faible, le droit a toujours été son meilleur bouclier.

"A une époque où le monde voit ses problèmes prendre des proportions gigantesques en même temps que diminuent les distances, la solidarité nationale et la solidarité internationale doivent se renforcer et se resserrer.

"Nous sommes fermement convaincus que la paix et la coopération internationales exigent que fonctionnent convenablement et que soient renforcés les organismes internationaux, de caractère général ou spécialisé, tant ceux des Nations Unies que ceux des organisations régionales interaméricaines. Nous ne leur ménagerons pas notre concours.

"Quand le Mexique postule une politique d'indépendance pour lui-même, il pense aussi à une pleine indépendance de toutes les autres nations, afin que, du concours volontairement accordé par des peuples, tous libres et égaux, naisse une authentique solidarité internationale.

"Nous nous sommes développés et nous continuons à le faire grâce surtout à nos propres efforts,

mais nous ne méconnaissons pas l'aide que nous avons dignement reçue. Nous nous croyons bien placés pour affirmer que, dans de vastes régions du monde et aussi, certes, dans quelques régions de notre hémisphère, il existe des pays qui ont besoin, beaucoup plus que d'autres, d'une aide extérieure et qui ont droit de se la voir accorder selon des modalités et des procédures qui respectent leur dignité, leur souveraineté et leur génie propre.

"Si, sur le plan intérieur, nous avons réussi à redresser de nombreuses injustices par des dispositions comme la sécurité sociale, le salaire minimum ou les prix garantis, il n'y a pas de raison pour que, sur le plan international, et plus particulièrement dans l'organisation des échanges et la coopération financière, on ne parvienne pas, par conscience morale, par un souci de justice et de solidarité humaine qui serait aussi une saine et salutaire prévoyance, à empêcher que le fossé continue de se creuser entre le bien-être de quelques privilégiés et la misère du plus grand nombre, à condition que ces derniers soient disposés à travailler. Nous savons que, en fait, ni le bien-être ni le bonheur ne viennent à qui que ce soit du dehors.

"Nous continuerons tout particulièrement à œuvrer pour que, dans le domaine vital du commerce extérieur, la coopération se traduise en des formules qui allient l'équité à l'efficacité.

"Le Mexique désire que la paix règne dans le monde entier; il recherche l'amitié de tous les peuples de la terre et des liens d'amitié naturellement plus étroite et plus chaleureuse avec tous les peuples constituant la communauté continentale.

"A nos voisins immédiats, tant ceux du nord que du sud, nous voulons dire une fois de plus que nous sommes résolus à faire de nos relations avec eux un exemple de coexistence cordiale et constructive.

"La Charte de Punta del Este^{1/} a donné le caractère solennel d'un engagement pris par les pays de l'hémisphère à des objectifs qui, depuis fort longtemps, orientaient les efforts du peuple mexicain dans ses entreprises les plus nobles. Elle laisse à chaque pays la responsabilité de prévoir et diriger ses progrès, mais elle fait de la justice sociale le postulat et la condition de ces progrès et prescrit la coopération comme instrument complémentaire, mais indispensable, dans la noble, longue et difficile tâche qui consiste à élever le niveau de vie, déplorablement bas dans beaucoup de zones rurales d'Amérique.

"Il est injuste à l'égard du Mexique de dire qu'il désire se poser en leader de l'Amérique latine. Cela, il n'y prétend pas, ni ne le désire. Dans le concert des peuples d'Amérique latine, le Mexique pourra se trouver, selon le cas, par certains aspects de sa vie, à la tête des autres pays, derrière eux ou dans une position intermédiaire, et il aspire

^{1/} Réunion extraordinaire du Conseil économique et social interaméricain, au niveau ministériel, tenue à Punta del Este (Uruguay) du 5 au 17 août 1961.

uniquement à être un membre d'un ensemble conjuguant ses efforts pour le mieux-être de tous.

"Ce que veut le Mexique, c'est être un pays fraternellement solidaire de tous ses frères d'Amérique latine."

Voilà ce qu'a dit le Président du Mexique dans son discours d'entrée en fonctions.

3. Il n'est pas dans mon intention de passer ici en revue toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, lesquelles, comme chaque année, sont très nombreuses, de l'ordre presque de la centaine pour cette dix-neuvième session. Je me bornerai à en examiner brièvement quelques-unes, que j'ai choisies à la fois pour leur importance intrinsèque et pour celle que ma délégation leur attache en particulier.

4. En ce qui concerne les deux premières d'entre elles, mon exposé aura en un sens le caractère d'un rapport, car il s'agit de questions qui viennent de faire l'objet d'études et de décisions internationales prises dans la capitale de mon pays, au cours de deux réunions que, par une heureuse coïncidence, j'ai eu le grand honneur de présider.

5. Du 27 août au 2 octobre derniers, s'est réuni à Mexico, sur l'invitation du Gouvernement mexicain, le Comité spécial créé par la résolution 1966 (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1963, et chargé d'étudier quatre principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats: interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, règlement pacifique des différends, non-intervention et égalité souveraine des Etats.

6. Les résultats des délibérations consciencieuses du Comité, lesquelles ont duré cinq semaines, sont consignés dans le rapport [A/5746] qui figure parmi ceux soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa présente session.

7. Ma délégation estime que la tâche qui était confiée au Comité spécial et qui se trouvera être celle de la Sixième Commission lorsqu'elle abordera l'examen du rapport du Comité revêt une importance exceptionnelle. En effet, il ne s'agit pas d'un simple travail de développement progressif et de codification du droit international, mais de l'élaboration de formules qui, comme l'a dit l'Assemblée générale dans la résolution 1966 (XVIII), puissent faciliter une application plus efficace des principes en question.

8. On ne peut concevoir qu'il soit possible de consolider la paix sans une observation scrupuleuse de ces principes suprêmes, qui constituent pour ainsi dire le fondement même de la Charte des Nations Unies. Il ne faut pas oublier que, à la Conférence de San Francisco, ces principes ont été formulés — et cela était inévitable — en des termes généraux. L'un d'eux, celui de la non-intervention d'un Etat dans les affaires d'un autre, n'est même pas expressément énoncé dans la Charte. Par conséquent, pour que ces principes puissent aujourd'hui prendre toute leur signification en tant que règles de conduite pour les Etats et pour les organes des Nations Unies, il faudra expliciter et préciser leur portée politique et juridique, compte tenu de l'évolution profonde qui

s'est opérée dans la société internationale de l'après-guerre.

9. Comme on l'a dit et répété très justement, l'interdiction du recours à la force, par exemple, a une portée et une signification très différentes aujourd'hui de celles qu'elle avait à l'époque pré-nucléaire. De même, les dérogations plus ou moins nombreuses qu'admettait le concept classique de la non-intervention, au XIXème siècle et au début de ce siècle, sont aujourd'hui absolument incompatibles avec le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats, sur lequel, comme le dit expressément la Charte, est fondée notre organisation.

10. Le Comité spécial n'a pu, au cours de la courte période pendant laquelle il s'est réuni, parvenir à des accords unanimes sur les principes soumis à son examen, ce qui n'est nullement surprenant si l'on tient compte de la complexité des questions examinées. Pour mener à bien la tâche il faudra, notamment, que les efforts de l'Assemblée générale s'ajoutent maintenant à ceux du Comité spécial et que l'opinion et la volonté de la communauté internationale, ici représentée dans sa presque totalité, se manifestent clairement.

11. Ma délégation estime toutefois que, quoique le Comité spécial n'ait pas réussi à élaborer des textes définitifs, ses travaux ont été extrêmement féconds. Pour la première fois depuis la Conférence de San Francisco, un groupe d'Etats Membres, suffisamment représentatif tant du point de vue géographique que du point de vue des principaux systèmes juridiques, a étudié de façon systématique, grâce à un travail sérieux et d'une haute tenue, la signification et la portée des principes fondamentaux de la Charte. Les principaux points de divergence se sont éclaircis; les grandes tendances se sont dégagées avec plus de précision et certaines d'entre elles se sont reflétées dans des propositions bien pesées.

12. Le travail exploratoire qui a été effectué en ce qui concerne le principe de la non-intervention revêt, à notre avis, un intérêt particulier, étant donné la lacune de la Charte à cet égard. Ma délégation est persuadée que certaines des propositions présentées au Comité spécial relativement au principe de la non-intervention constitueront des éléments très utiles pour l'Assemblée générale dans ses débats sur cette question si importante. Parmi ces propositions figure celle présentée par le Mexique, que nous osons ranger parmi les formules techniquement les plus achevées qui aient été soumises à un organe international, à la fois pour la façon dont elle a été rédigée — elle énonce le principe en des termes généraux mais suffisamment précis, puis l'illustre en donnant des exemples bien choisis — et parce que l'on s'est inspiré, pour sa rédaction, de documents interaméricains — c'est sur notre continent, comme on le sait, que les plus grands progrès en la matière ont été accomplis. C'est pourquoi nous jugeons bon d'appeler dès maintenant l'attention de l'Assemblée sur ce document, dont le texte est reproduit intégralement dans le rapport du Comité spécial [A/5746].

13. Nous' avons la conviction que, si les Nations Unies parvenaient, en 1965, à faire figurer dans

une déclaration solennelle un texte identique ou analogue à celui de cette proposition, elles apporteraient une des contributions les plus précieuses qui soient à la cause de la coexistence pacifique et du bon voisinage entre les peuples.

14. Une autre réunion internationale s'est tenue aussi tout récemment dans la capitale du Mexique, et je voudrais maintenant en dire quelques mots. C'est la réunion préliminaire sur la dénucléarisation de l'Amérique latine, tenue à Mexico du 23 au 27 novembre 1964 et dont l'Acte final, par suite de la décision prise à cette réunion, a été transmis au Secrétaire général de l'ONU et distribué par ses soins comme document de la présente session de l'Assemblée générale [A/5824].

15. Je ne me propose donc pas d'analyser en détail les résolutions adoptées par cette réunion. Mais ma délégation juge bon d'en rappeler brièvement les antécédents et de souligner les raisons pour lesquelles ses résultats peuvent, selon nous, être considérés comme un nouveau pas en avant dans la voie que l'Assemblée a maintes fois recommandé de suivre pour empêcher la diffusion ou la prolifération des armes nucléaires.

16. La genèse de cette réunion préliminaire, il faut la rechercher dans la résolution 1911 (XVIII), relative à la dénucléarisation de l'Amérique latine et adoptée par l'Assemblée générale le 27 novembre 1963. Dans cette résolution, l'Assemblée, après avoir rappelé que les chefs d'Etat de cinq républiques d'Amérique latine avaient formulé, le 29 avril 1963, une déclaration dans laquelle, au nom de leurs peuples et gouvernements, ils avaient annoncé qu'ils étaient disposés à conclure un accord multilatéral latino-américain par lequel les Etats signataires s'engageraient à ne pas fabriquer, recevoir, stocker ni essayer d'armes nucléaires ni d'engins de lancement de telles armes, et, après avoir reconnu "la nécessité de maintenir, en Amérique latine, des conditions qui empêchent les pays de la région d'être entraînés dans une dangereuse et ruineuse course aux armements", avait pris note avec satisfaction de cette initiative et avait exprimé l'espoir que les Etats d'Amérique latine "entreprendraient les études sur les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour réaliser les objectifs de ladite déclaration".

17. Afin de contribuer à la réalisation des vœux exprimés par l'Assemblée, le Gouvernement mexicain a invité toutes les républiques latino-américaines qui avaient voté pour la résolution 1911 (XVIII) à participer à la Réunion préliminaire dont je viens de parler. Au cours de cette réunion, six résolutions ont été adoptées, dont le texte est reproduit dans le document A/5824. Je me contenterai d'appeler votre attention sur la résolution II de l'Acte final, qui a créé une commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine.

18. La Commission préparatoire, qui aura son siège à Mexico, commencera ses travaux le 15 mars 1965. Sa tâche consistera surtout à préparer un avant-projet de traité multilatéral pour la dénucléarisation de l'Amérique latine et, à cet effet, à effectuer les études et démarches qu'elle estimera nécessaires. En particulier, la Réunion a recommandé à la Com-

mission de donner la priorité aux questions suivantes: définition des limites géographiques de la zone à laquelle le traité devra s'appliquer; méthodes de vérification, d'inspection et de contrôle qu'il sera bon d'adopter pour garantir l'exécution fidèle des engagements contractés aux termes du traité; démarches à faire auprès des puissances pour obtenir d'elles qu'elles s'engagent à respecter strictement, dans tous ses aspects et conséquences, le statut juridique de dénucléarisation de l'Amérique latine.

19. Par une heureuse coïncidence, la résolution II dont je viens de parler a été adoptée un an, jour pour jour, après l'adoption de la résolution 1911 (XVIII) de l'Assemblée générale, et nous pensons que les républiques latino-américaines n'auraient pu mieux faire, pour en célébrer dignement l'anniversaire, que de créer, comme elles viennent de le décider à Mexico, le mécanisme international pouvant conduire, en temps voulu, à la conclusion d'un traité multilatéral consacrant la dénucléarisation de l'Amérique latine.

20. Le désarmement général et complet — dont la dénucléarisation régionale ne constitue, au fond, que l'une des "mesures collatérales" — est toujours, indiscutablement, l'un des chapitres les plus importants de la noble entreprise que l'humanité a confiée aux Nations Unies. C'est là un objectif — il faut bien le dire — qu'il sera difficile d'atteindre, mais dont la réalisation est une absolue nécessité, car la paix du monde ne pourra reposer indéfiniment sur l'équilibre de la terreur. La délégation mexicaine ne pourrait en aucun cas laisser de côté cette question, étant donné notamment que nous participons, comme chacun le sait, aux travaux des organismes qui s'occupent du désarmement.

21. Le Mexique a toujours considéré comme un grand honneur, et un honneur qui engage irrévocablement sa responsabilité, d'avoir été désigné comme membre du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement. Dans ce comité et jusqu'à sa dernière session, qui a eu lieu à Genève de juin à septembre 1964, la voix du représentant du Mexique n'a cessé de se faire entendre, tant sur le sujet principal du désarmement proprement dit qu'en ce qui concerne les diverses mesures collatérales visant au même but, qu'il s'agisse de freiner d'une manière ou d'une autre la course aux armements ou, pour le moins, si autre chose n'est pas possible, d'atténuer la tension internationale.

22. Notre attitude à l'égard de tous les aspects du problème complexe du désarmement a toujours été inspirée, dans un esprit de réalisme et de modération, par une considération fondamentale, à savoir que le Mexique, qui n'est pas une puissance nucléaire et qui s'enorgueillit de l'indépendance de sa politique extérieure, a pour devoir essentiel d'exercer une influence modératrice entre les grandes puissances nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que tous les différends peuvent être aplanis s'il existe le minimum nécessaire de bonne volonté et que la réflexion, la prudence et la modération sont des vertus décisives dans les relations internationales, et notre action s'inspire de cette conviction.

23. Nous sommes certains que, à aucun moment, nous n'avons pris parti pour aucune des positions extrêmes en présence. Notre rôle est d'inviter chacune des parties à écouter avec respect les arguments de l'autre et à y réfléchir, qu'il s'agisse, par exemple, de la nécessité de commencer le plus rapidement possible l'exécution effective du programme de désarmement ou de l'autre nécessité, non moins évidente, qui est de ne compromettre à aucun moment la sécurité au cours des diverses étapes que le processus du désarmement général et complet devra nécessairement comporter.

24. Bien que les efforts faits pour répondre à la fois à l'une et l'autre de ces deux nécessités aient été jusqu'ici manifestement infructueux, nous sommes convaincus qu'il faudra les poursuivre de front dans l'avenir et que l'on se rendra compte alors, en faisant un retour sur tous les événements antérieurs, que l'appel à la concorde lancé à un moment critique par des Etats ayant une longue, noble et parfois douloureuse tradition de dévouement et d'amour pour la paix n'a pas été vain.

25. Si nous prenons parti — et je puis dire que c'est là notre seul alignement, notre seul engagement —, c'est pour la cause de la paix et de l'humanité, et contre les forces négatives de la mort et de la barbarie. Voilà pourquoi, conformément à la résolution 1909 (XVIII) de l'Assemblée générale, nous avons réaffirmé, à Genève, notre désir — qui est aussi, croyons-nous, celui de tous les êtres humains — que l'on parvienne à conclure, au moment propice, un accord international interdisant tout recours aux armes nucléaires et thermonucléaires. Nous avons déclaré, certes, que l'idée de réunir une conférence spéciale à cet effet ne nous paraissait réalisable que si les grandes puissances nucléaires acceptaient elles aussi d'y participer — car ce qui nous intéresse, ce ne sont pas les gestes de propagande, ce sont les actes efficaces — mais avec cette seule réserve que nous n'avons jamais cessé de penser qu'il convient de lutter sans relâche pour mettre un jour hors la loi l'emploi de ces armes de destruction aveugle, qui signifierait la mort de masses d'êtres humains, sans discrimination entre coupables et innocents.

26. Enfin, et j'y attache aussi beaucoup d'importance, je voudrais mentionner la contribution considérable que représente, à nos yeux, le mémorandum commun qui a été soumis au Comité des dix-huit puissances par huit Etats, dont le Mexique, et qui figure en annexe au rapport dudit comité à l'Assemblée. Les signataires de ce mémorandum "insistent auprès des puissances nucléaires pour qu'elles prennent toutes mesures immédiates en vue d'un accord interdisant tous les essais d'armes nucléaires et consacrant la cessation de tous ces essais"^{2/}.

27. S'il est vrai que le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau^{3/} a été, jusqu'à ce jour, la plus importante des mesures collatérales

prises en matière de désarmement, il n'en est pas moins vrai que, selon son préambule même, ce traité doit être complété de manière à interdire les essais nucléaires dans tous les milieux physiques. Les difficultés que soulève l'identification ou la différenciation des mouvements sismiques naturels et des explosions souterraines pourront être aplanies grâce aux progrès de la science et de la technique et également, s'il le faut, par un genre d'inspection sur place qui rencontrerait l'agrément de toutes les parties.

28. C'est donc avec zèle et animé d'un espoir indéfectible, en dépit des maigres résultats obtenus à la dernière session, que le Mexique continuera à coopérer aux travaux du Comité du désarmement, convaincu qu'accepter l'échec des efforts en ce domaine équivaldrait à accepter la possibilité d'une extermination universelle.

29. Je voudrais maintenant formuler quelques observations au sujet de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui, sans aucun doute, a été, dans le domaine des relations économiques internationales, l'événement le plus important de ces dernières années.

30. Cette conférence, qui, comme l'on sait, s'est réunie à Genève pendant près de trois mois, du 23 mars au 15 juin 1964, et à laquelle 120 Etats ont participé, avait été convoquée, comme l'a rappelé l'Acte final, "pour trouver, grâce à la coopération internationale et dans l'intérêt de tous les peuples, des solutions appropriées aux problèmes du commerce mondial et particulièrement aux problèmes urgents du commerce et de l'expansion des pays en voie de développement"^{4/}.

31. Permettez-moi de mentionner quelques-uns des résultats les plus significatifs de cette conférence, qui, nous l'espérons, aura marqué le point de départ d'une étape nouvelle et d'importance historique dans les efforts visant à réduire la dangereuse disparité qui existe actuellement entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

32. Tout d'abord, et bien qu'il ne s'agisse là que d'un effet connexe des longs travaux préparatoires de la Conférence, nous croyons devoir rappeler la cohésion qui, graduellement et spontanément, s'est établie entre les pays en voie de développement pour promouvoir plus efficacement, par une action coordonnée, l'élaboration et l'exécution d'une nouvelle politique de coopération économique internationale. Cette cohésion, qui a trouvé son expression officielle dans la Déclaration commune des pays en voie de développement, publiée en annexe à la résolution 1897 (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 11 novembre 1963, a maintenant acquis suffisamment de force pour garantir la survie de ce que l'on a appelé, dans les premiers temps, "Groupe des soixante-quinze pays" et qui, nous en sommes convaincus, constituera dans l'avenir un instrument précieux de la défense des intérêts légitimes de tous les pays en voie de développement.

33. En deuxième lieu, la Conférence a reconnu, il faut le souligner, que la suppression des obstacles

^{2/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1964, document DC/209, annexe I, section O.

^{3/} Signé à Moscou le 5 août 1963.

^{4/} Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), Acte final, par. 8.

qui s'opposent à l'accroissement des revenus réels des pays en voie de développement suppose une révision complète et une transformation profonde des systèmes traditionnels qui ont présidé jusqu'ici aux opérations internationales en matière de commerce, de financement et d'aide. Inspirée par cette conviction, la Conférence a adopté une série de principes généraux, ainsi que de nombreuses recommandations concrètes.

34. Pour illustrer l'importance de ces principes, je crois utile de rappeler les quatre premiers des 15 principes généraux adoptés par la Conférence. Le premier principe général est ainsi conçu:

"Les relations économiques entre les pays, y compris les relations commerciales, seront fondées sur le respect du principe de l'égalité souveraine entre les Etats, de l'autodétermination des peuples et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays."

Le deuxième principe dispose:

"Il n'existera aucune discrimination fondée sur les différences entre systèmes socio-économiques. L'adaptation des méthodes commerciales sera compatible avec ce principe."

Le troisième principe est le suivant:

"Tout pays a le droit souverain de commercer librement avec les autres pays et de disposer librement de ses ressources naturelles dans l'intérêt du développement économique et du bien-être de sa population."

Enfin, le quatrième principe dispose:

"Le développement économique et le progrès social doivent être la préoccupation commune de toute la communauté internationale et doivent, en accroissant la prospérité et le bien-être économiques, contribuer à renforcer les relations pacifiques et la coopération entre les nations. En conséquence, tous les pays s'engagent à appliquer, à l'intérieur comme à l'extérieur, des politiques économiques destinées à accélérer la croissance économique dans le monde entier et, en particulier, à favoriser dans les pays en voie de développement un taux de croissance compatible avec la nécessité d'augmenter substantiellement et régulièrement le revenu moyen afin de diminuer l'écart entre le niveau de vie des pays en voie de développement et celui des pays développés^{5/}."

35. Pour ce qui est des recommandations, il y a lieu de mentionner tout particulièrement celles qui tendent à stimuler la croissance dynamique et soutenue des recettes d'exportation des pays en voie de développement, tant par la conclusion d'accords internationaux sur les produits de base et la libéralisation de l'accès de ces produits aux marchés que par l'adoption, en faveur de ces pays, d'un système de préférences qui assure une augmentation appréciable de leur participation au commerce international des articles manufacturés et semi-manufacturés, ou encore les recommandations qui ont pour objet de définir les réformes de structure qui,

à l'échelon national, pourraient le mieux donner une impulsion au développement économique.

36. Il va sans dire que, pour que les résultats obtenus par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se traduisent en progrès concrets correspondant aux besoins impérieux des pays en voie de développement, il faudra que les principes généraux approuvés par la Conférence deviennent des normes de la conduite de tous les Etats et que les recommandations soient scrupuleusement mises en pratique. Nous comptons, cependant, que les pays industrialisés comprendront, comme les pays en voie de développement le comprennent déjà, qu'il est nécessaire que ces principes et recommandations soient pleinement appliqués dans un avenir immédiat.

37. Nous croyons que l'un des effets les plus heureux de l'intérêt qu'ont suscité les travaux de la Conférence et ses conclusions a été que les milieux dirigeants des pays industrialisés ont mieux pris conscience des conditions qui freinent si fâcheusement le progrès des pays en voie de développement, et notamment du processus d'asphyxie de leur économie qui est due en grande partie à la structure actuelle du commerce international. C'est pourquoi nous considérons comme hautement souhaitable que, afin de mieux faire comprendre tous ces phénomènes, on s'efforce de diffuser le plus largement possible le texte de l'Acte final de la Conférence dans les pays industrialisés.

38. Enfin, et bien que cela paraisse très évident, il ne nous semble pas superflu de souligner, une fois de plus, combien il importe que l'Assemblée adopte le plus rapidement possible les recommandations de la Conférence tendant à ce que cette dernière soit constituée en organe de l'Assemblée et à ce que soit créé, comme organe permanent de la Conférence, un Conseil du commerce et du développement.

39. Il est à peine besoin d'ajouter que le Mexique continuera à s'associer, comme il l'a fait jusqu'ici, à cet effort commun de coopération internationale, tant en accélérant l'exécution de ses propres plans de développement qu'en collaborant avec enthousiasme aux travaux de tous les organes et organismes compétents.

40. Pour des raisons que, j'en suis sûr, nous déplorons tous, notre organisation se trouve depuis quelque temps devant de sérieux problèmes touchant le financement de ce que l'on appelle "les opérations de maintien de la paix". Au sein du Groupe de travail de vingt et un membres, ma délégation s'est efforcée, avec persévérance et sans découragement, à collaborer, dans toute la mesure de ses moyens, à la recherche d'une solution susceptible d'être acceptée par tous.

41. Il semble probable, et nous nous en félicitons, que l'on parvienne à une telle solution d'ici peu. Nous l'espérons sincèrement, sinon la situation serait si lourde de danger pour l'existence même de l'Organisation des Nations Unies que nous ne pouvons même pas l'imaginer. Voici que s'approche l'année 1965, vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et où il sera du devoir impérieux de tous les Etats Membres de prouver que ce n'est pas en vain

^{5/} Ibid., Acte final, par. 54.

qu'ils c
l' "Année

42. M.
Républic
Monsieur
félicitat
élection
de l'Ass
pas de
interven
unique
inhabitu
un hom
de fier
continen

43. Not
que, ta
s'enrich
bres, la
augment
Etats n
et la Z
et nos
cette vie
pour ce
mais, ei
accepte

44. De
ration
soit so
soit da
son cou
a senti
de l'ang

45. N'e
session
le Prés
constitu
qui, no
préside
de l'As
que d'e
chacun
d'avoir
nous oc
nous li
sur le
sans q
alors q
s'impos
blée gé
pour fai
sement
se trou
débat, p
réellem
réunis l
nous se
surtout

46. C'e
un expo
le prés
à cette
le 17 oc

qu'ils ont décidé d'appeler cette année nouvelle l'"Année de la coopération internationale".

42. M. BALLA (Cameroun): La délégation de la République fédérale du Cameroun voudrait avant tout, Monsieur le Président, s'associer au concert de félicitations qui vous sont adressées depuis votre élection à la présidence de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il n'y a pas de doute que les conditions dans lesquelles est intervenue cette élection, votre présentation comme unique candidat africain et le vote par acclamations, inhabituel en cette enceinte, constituent sans conteste un hommage rendu à l'Afrique entière et un motif de fierté pour tous ceux qui sont originaires de ce continent, ainsi que pour leurs amis sincères.

43. Notre joie, à nous Africains, est double du fait que, tandis que l'Organisation des Nations Unies s'enrichissait de l'admission de trois nouveaux Membres, la famille de l'Organisation de l'unité africaine augmentait de deux Etats indépendants. A ces trois Etats nouvellement admis à l'ONU, le Malawi, Malte et la Zambie, nous adressons notre salut fraternel et nos vœux de prospérité et d'épanouissement dans cette vie de l'indépendance qui s'avère, à l'expérience, pour certains, difficile, pour d'autres, douloureuse, mais, en tout cas, pour tous, si exaltante dès que l'on accepte d'en assumer toutes les responsabilités.

44. Depuis bientôt trois ans, une singulière conjuration du sort amène l'Assemblée à se réunir soit sous le coup d'une crise dès son ouverture, soit dans des circonstances telles que, sitôt ouverte, son cours se trouve perturbé. Et chaque fois, on a senti passer sur elle le lugubre battement d'ailes de l'ange de l'angoisse.

45. N'est-ce pas particulièrement vrai pour cette session de l'Assemblée, où l'on vous voit, Monsieur le Président, tel Robinson Crusoé échoué sur son île, constituer seul par vous-même notre praesidium qui, normalement, devrait compter en outre 17 vice-présidents et les présidents des grandes Commissions de l'Assemblée générale? Est-ce dévoiler un secret que d'exprimer ici l'inquiétude générale qui habite chacun de nous et qui nous a conduits à ce paradoxe d'avoir ouvert un débat général sans ordre du jour, nous octroyant cette incroyable liberté de pouvoir nous livrer, si c'est notre fantaisie, à dissertar sur le sexe des anges ou la température sur Vénus, sans que vous puissiez nous rappeler à l'ordre, alors que tant de problèmes si brûlants et si urgents s'imposent à nous? Comment expliquer que l'Assemblée générale — que le monde attend chaque année pour faire le point sur les chances de paix, d'épanouissement et de développement du genre humain — se trouve ainsi paralysée au point que, malgré ce débat, personne ne peut affirmer que la session soit réellement ouverte? Tout cela démontre que voilà réunis les symptômes d'une grande crise. Le moment nous semble venu de la regarder bien en face, et surtout de nous astreindre à un examen de conscience.

46. C'est pourquoi mon propos ne sera pas de faire un exposé de la politique étrangère camerounaise, que le président Ahmadou Ahidjo a longuement expliquée à cette tribune au cours de la dix-huitième session, le 17 octobre 1963 exactement.

47. Mon intention est, au contraire — dans un rapide survol de cet ordre du jour fantôme qui nous hante, dont nous conservons le projet dans nos serviettes et que nous avons accepté de discuter sans l'avoir adopté —, d'essayer de relever au passage les éléments essentiels des problèmes qui conditionnent la remise de notre organisation dans sa marche normale et de lui rendre la vigueur nécessaire au service de relations fécondes entre les membres de la communauté internationale.

48. Comment et pourquoi se fait-il que le monde plonge constamment dans une crise après une autre, y compris cette assemblée, alors que jamais comme auparavant il n'y a eu autant d'organisations régionales, autant de conférences limitées et générales où, dans chacune et dans toutes, ont été et sont débattues presque toujours les mêmes questions, sans qu'on ne puisse guère trouver de solutions? Comment et pourquoi se fait-il que l'ONU se trouve subitement embarrassée d'une impasse, que les mêmes abcès de fixation de guerre localisée s'aggravent au moment même où un dialogue permanent s'est institué entre Moscou et Washington — dialogue dont normalement on escomptait à bon droit l'extinction de la guerre froide? Comment et pourquoi se fait-il qu'arrivant à des accords, somme toute substantiels, sur d'autres points l'irréductible s'instaure entre les deux capitales à propos de menus deniers qui ne sont qu'une infime poussière dans l'océan du financement des louniks, spoutniks, observers, mariners, et *tutti quanti* de la même faune, alors qu'en définitive il s'agit de conserver cette organisation? Il y a en tout cela beaucoup trop de contradictions.

49. Déjà, à Genève, lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous avons observé cette conjonction extraordinaire des extrêmes fondus dans un identique "niet", face à la revendication unanime des moyens et petits pays anxieux de leur retard et réclamant, d'ailleurs avec beaucoup de modération, que l'on prît conscience de leur détresse et que quelque chose fût entrepris non pas seulement en leur faveur, mais dans l'intérêt de la stabilité nécessaire et bénéfique pour tous.

50. Ce sont là indices et preuves évidentes de l'anachronisme fondamental de notre temps: la société internationale, conservatrice par tendance, n'a pas su évoluer et s'adapter à la transmutation physique que lui impose ce siècle, qui voit lui-même commencer un nouvel âge.

51. On l'a déjà dit à cette tribune: nous vivons en cette seconde moitié du XXème siècle avec la mentalité qui était celle de la fin du siècle passé. Et l'esprit dans lequel la Charte elle-même a été conçue est maintenant dépassé. D'où ces contradictions dans lesquelles nous sommes pris sans pouvoir en sortir.

52. Il n'est plus possible que les affaires du monde soient pensées et décidées seulement par quelques-uns. L'aspiration à la liberté est si puissante à présent qu'on voit se rompre et éclater toutes les anciennes structures. A l'âge nouveau de notre humanité doit correspondre un esprit nouveau des hommes et des femmes de notre temps, de leurs institutions et des relations entre leurs Etats.

53. Concernant notre organisation, la règle des notables, consacrée par le droit de veto, doit souffrir un assouplissement et une atténuation. Il n'est plus possible que deux nations — même si elles disposent du terrible privilège de pouvoir mettre fin à la vie sur terre — prétendent décider exclusivement en aparté des affaires de l'ensemble de la communauté mondiale.

54. Qu'il nous soit permis de lancer très respectueusement, du haut de cette tribune, un avertissement solennel à l'Union soviétique et aux Etats-Unis d'Amérique. Nous leur disons: les moyennes et petites puissances vous sont nécessaires. Vous ne sauriez jamais vous en passer. Vos systèmes différents et l'égalité et terrible puissance dont vous êtes nantis ont une logique qui conduit fatalement à votre inéluctable antagonisme. Seule une tierce force temporisatrice empêchera l'affrontement nécessairement mortel s'il se produisait entre vous. L'entente, croyez-vous, pourrait être facile sur notre dos; mais nous vous disons que la brouille serait au bout, c'est-à-dire au moment du partage des zones d'influence!

55. Unique solution donc: consolider l'Organisation des Nations Unies; lui rendre son fonctionnement normal en laissant jouer les mécanismes démocratiques traditionnels, évidemment tempérés par la médiation et la négociation.

56. Il y a si longtemps que nous réclamons la révision de la Charte. Nous souhaitons que l'année prochaine, qui consacrera son vingtième anniversaire, soit aussi, comme dans la vie d'un homme, l'année du passage de l'enfance à la majorité. Que ce soit l'année de sa vraie, de sa réelle et fondamentale révision! Il faut que nous repensions ensemble, froidement et lucidement, les conditions équitables de l'exercice du droit de veto, les possibilités de son équilibre avec la rigueur de la majorité démocratique. Il ne faudrait plus seulement clamer la foi en la démocratie: il faudrait d'abord, et de suite, la traduire en pratique dans ce forum des nations.

57. N'est-ce point là le nœud du problème financier? C'est le conflit de compétence entre le Conseil de sécurité, compétence que certains voudraient voir conférer exclusivement à ce dernier en matière de décision des opérations de maintien de la paix, et l'Assemblée générale, qui, elle, ne connaît point d'autre veto que la loi du nombre.

58. A considérer le degré de paralysie dans laquelle nous avons été entraînés, à considérer ce fait extraordinaire que, malgré la bonne volonté quasi générale, l'opposition de deux Etats tient en échec l'opinion de 113 autres, il n'y a nul doute que nous nous trouvons devant un inqualifiable défi au principe d'égalité et d'équilibre que la Charte a soigneusement établi.

59. La crise actuelle est une simple traduction d'un conflit politique en termes de contributions annuelles obligatoires. Qu'on ne nous parle surtout pas d'arguments légaux ou juridiques! La volonté politique — quand elle existe — ne connaît ni principes ni critères inconciliables.

60. Surtout que personne ne se trompe: entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, nous choisirons toujours les Nations Unies. Nous ne consom-

merons l'exclusion de qui que ce soit. La mémoire des hommes est-elle donc si courte? Comment la Société des Nations est-elle donc morte? Par le départ progressif de ses membres importants: précisément ceux qui étaient les grands de l'époque. Le caractère essentiel de notre charte est l'universalisme; elle n'est pas sélective. Au reste, ce ne serait plus les Nations Unies, mais des nations choisies. S'il était question de choix, serions-nous sûrs, nous, ces tard-venus, d'être cooptés?

61. Pour nous résumer sur ce point, je dis: nous voulons garder tout le monde en faisant payer tout le monde, car sans cotisations l'Organisation des Nations Unies ne saurait vivre.

62. Pourquoi donc rénover l'Organisation des Nations Unies et assurer sa survie? Mais cela s'entend: pour assurer la paix et la sécurité internationales et pour assurer ce triptyque que le président Ahidjo définissait à cette tribune comme étant le besoin fondamental de l'homme. Je cite:

"... besoin de sécurité, de se sentir à l'abri de toute attaque; besoin de se sentir libre, de choisir à volonté ou de consentir sans contrainte; besoin enfin de survivre, de s'épanouir et de se développer..."

En trois mots: "paix, autodétermination et développement" [1244^e séance, par. 29].

63. La paix, qu'est-ce à dire? Il semble que les mots les plus courants soient aussi ceux auxquels chacun donne la définition de son cœur, différente hélas! de l'entendement commun. La paix, ce n'est pas seulement une situation de calme uniquement sur son propre territoire national, où la nation peut savourer en toute quiétude l'agréable sensation de bien-être de se trouver loin des théâtres d'opérations généralement situés outre-mer, même si de temps en temps quelques familles peuvent déplorer des fils tombés quelque part dans ces champs de bataille lointains.

64. La paix, on le répète, est indivisible. Peut-on parler de paix quand à Cuba, à Chypre, au Congo, au Viet-Nam, au Laos, en Corée, à Berlin, au Sud-Est asiatique et au Moyen-Orient des armées entières veillent, le doigt sur la détente, des escadrilles et des flottes sont prêtes à l'envol ou à l'appareillage, les guérillas prêtes à s'enflammer, des maquis sur le qui-vive? On a l'impression que les grandes puissances se disent: tant que ce n'est pas entre nous, ce sont des jeux un peu virils d'enfants indociles.

65. Il faut créer une mystique de la paix. Paix chez soi, paix chez le voisin, paix chez le grand, paix chez le petit. Une paix générale, intégrale; sans une mystique de cette nature, il n'y aura point de désarmement général, total, complet et contrôlé. Etonnant siècle que le nôtre, auquel en fonction du perfectionnement scientifique ne correspond plus aucune expression si elle n'est complétée par une suite prestigieuse d'épithètes.

66. L'homme moyen du XX^e siècle — ce que nous sommes nous-mêmes — demande pour la survie de la race humaine un désarmement réel tel que toute épithète soit superflue. Certes, l'élan du Traité de Moscou s'est ralenti. N'est-ce point une raison de plus pour redoubler d'efforts?

67. Ma
cer aux
d'en im
C'est d
par exc
par l'h
les dro
nialism
minatio
de l'esp

68. En
proche
voire u
actuelle
soutien
duit les
tout de
les arm
à la pol
de rest

69. Ou
de cer
déterm
jusqu'à
rialiste
assujet
autres
fratern

70. Ou
angoiss
sous le
accomp
somme
pure d
Mozam
tous, e

71. No
En ce
dans l
Après
sur l'oc
colonia
s'étales
rience
nisation
relation
capital
niales

72. Ce
compré
du Car
L'Espa
positif
étapes.
identiq
surtout
nisation
une re
en soi
déterm

73. No
Camer
l'Espa
calendi

67. Mais il ne saurait suffire seulement de renoncer aux armements, il faut aussi renoncer à la volonté d'en imposer aux autres. En imposer aux autres? C'est d'abord cette forme de la démesure, l'orgueil par excellence, qu'est l'asservissement de l'homme par l'homme, consistant à dénier à son semblable les droits que l'on se reconnaît à soi-même. Colonialisme, impérialisme, néo-colonialisme et discrimination sont les divers aspects de ce même péché de l'esprit.

68. En abordant ce chapitre, j'entends déjà le reproche de certains selon lequel la chanson est vieille, voire usée. Peut-être! Mais hélas! elle est aussi plus actuelle que jamais. Au risque de me répéter je soutiens que là aussi c'est la même cause qui produit les mêmes effets. En cette ère qui retentit partout de proclamations de foi en l'autodétermination, les arrière-pensées ne manquent point, accrochées à la politique de la canonnière, ouverte ou insidieuse, de restaurer la domination.

69. Oui, à l'entêtement et au refus combien coupable de certains de nous entendre, nous opposerons une détermination non moins inflexible à jeter l'anathème jusqu'à ce que, lassés de notre révolte, les impérialistes de toutes les sortes permettent aux peuples assujettis ou opprimés d'entonner enfin, avec les autres affranchis, l'hymne de la délivrance et de la fraternité.

70. Oui, tout près de nous en Afrique, la plainte angoissée et continue de nos frères qui geignent sous les fers du Portugal et de l'Afrique du Sud, nous accompagne de notre état de veille jusque dans notre sommeil. Jamais nous ne pourrions goûter à la joie pure de l'indépendance pendant qu'à côté Angolais, Mozambiquais, Rhodésiens, Bassoutos, Zoulous, Bantous, etc. continuent douloureusement leur calvaire.

71. Non, nous ne saurions nous taire. Au contraire. En ce domaine, notre silence ou seulement une pause dans la protestation serait complicité criminelle. Après l'adoption, ici, de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, après les souffrances indicibles qui s'étaient çà et là dans les colonies, après l'expérience des cas d'espèce qui illustrent que la décolonisation accentue et approfondit en les améliorant les relations entre anciennes métropoles et nouvelles capitales, l'étonnant, c'est que les puissances coloniales n'aient encore rien compris ou rien appris.

72. Certes, d'aucuns ont fait montre d'une certaine compréhension. A la porte de la République fédérale du Cameroun, il y a Fernando Póo et le Rfo Muni. L'Espagne, puissance colonisatrice, y a fait un pas positif en instituant un système d'autonomie par étapes. Ayant passé nous-mêmes par un processus identique, nous aurions tort de ne pas le reconnaître, surtout après l'expérience douloureuse des décolonisations mal réussies. Mais prudence ne saurait être une remise en cause. L'autonomie n'est pas une fin en soi, c'est simplement une étape vers l'autodétermination intégrale ou l'indépendance.

73. Nous avons signalé le cas de l'autonomie du Cameroun; l'étape a duré un an. Il faut donc que l'Espagne se dépêche; elle est déjà en retard sur le calendrier de la libération africaine. La décolonisation

est aussi indivisible. Rien ne signifierait de lâcher l'ancien Rif espagnol tout en conservant Fernando Póo et le Rfo Muni.

74. La justice exige du courage. La réforme promue au Rfo Muni et à Fernando Póo est un fait que nous reconnaissons et que nous saluons, d'autant que nous avons encouragé des réfugiés du Rfo Muni et de Fernando Póo à rentrer chez eux pour faire sur place l'apprentissage de la direction de leurs propres affaires. Mais nous espérons rencontrer l'Espagne à l'étape suivante. Il faut qu'intervienne sans tarder l'indépendance totale et qu'il soit permis aux seuls ressortissants de ces territoires de décider librement de leur destin, sans entraves et sans arrière-pensées, sans manœuvres et sans machinations.

75. Oui, il faut qu'intervienne l'indépendance pour tous ceux qui ne l'ont pas encore acquise. Il faut que le Portugal rentre dans ses limites et frontières originelles fixées en Europe, et qu'il renonce à les distendre artificiellement en Afrique, par une politique d'assimilation condamnée par l'histoire. Oui, c'est écrit dans le ciel. A l'instar de tous les empires ultramarins de tous les temps, celui du Portugal doit prendre fin, comme ont pris fin celui de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas, pour ne parler que des empires coloniaux modernes. Ces puissances sont-elles pour autant parties d'Afrique ou d'Asie? Elles y sont au contraire plus présentes que jamais, grâce à une nécessaire coopération entre les nations.

76. Et c'est la question, c'est la réelle question de la reconversion de la présence des anciens colonisateurs dans nos pays. J'entendais, il y a quelques jours, une éminente personnalité se demander ce qu'était le néo-colonialisme. Elle est si avertie des questions internationales que l'on a quelque peine à imaginer que le sens de cette expression fût si difficile à discerner. C'est une question de reconversion de la présence. Il y a ceux qui font semblant de partir mais qui restent dans les mêmes conditions qu'auparavant, décidés à ne rien consentir et à tout conserver. Il y a aussi ceux qui restent, bien qu'étant partis, faisant la place nette à qui de droit, ne demeurant disponibles qu'à la sollicitation, à l'entraide et à l'assistance, fiers et avides de consolider et de parachever une œuvre en réalité exaltante, car c'est là la vraie solidarité humaine, la vraie fraternité. En sens inverse, c'est l'égoïsme, la pusillanimité, la perfidie. Il y a au bout l'intervention dans les affaires d'autrui qui aboutit au drame, à la révolte et finalement aux crises dont nous avons tant d'exemples sous les yeux.

77. A considérer l'égoïsme de l'homme qui confisque les droits d'autrui, à considérer toutes les détresses de notre époque dues au seul fait que l'autodétermination a fait son entrée dans le vocabulaire politique mais non dans l'action politique, on ne peut que conclure avec Roland Dorgelès, dans Les Croix de bois:

*Comme l'homme est dur, malgré ses cris de pitié;
Comme la douleur des autres lui semble légère
Quand la sienne n'y est pas mêlée.*

Qu'aurait donc dit l'auteur, s'il avait visité cet enfer terrestre qu'est la partie bantoue d'Afrique du Sud, de l'apartheid, où l'homme n'est plus l'homme, pourchassé sur le sol de sa naissance, parqué, maltraité, lynché jusqu'à la mort du seul fait de la couleur de sa peau? Oui, qu'aurait-il dit si, fustigeant l'homme en tant que tel avec une si grande rigueur, il avait eu à juger l'attitude de l'Organisation et de ses membres qui adoptent des résolutions sur l'Afrique du Sud et s'abstiennent de les appliquer?

78. Nous avons demandé seulement l'application de sanctions économiques. Était-ce si difficile? L'ironie, c'est cette indulgence envers cette Afrique du Sud, par comparaison avec la rigueur adoptée en matière financière — une affaire de sous — dont chacun craint qu'elle n'entraîne l'élimination de quelques Membres fondateurs. Mais c'est beaucoup, alors que nous, nous n'en demandons pas tant.

79. Revenons à nos consciences. Réarmons-nous de courage et sachons prendre la mâle détermination de restaurer l'homme dans ses droits, partout dans le monde et en Union sud-africaine aussi.

80. C'est devenu un truisme de dire que la libération politique est un leurre sans l'indépendance économique, son complément indispensable. Aussi, tant entre les individus que parmi les nations, aux rapports civils doivent s'ajouter des relations d'échanges pures de toute sujétion ou de dépendance. L'homme ne vit pas seulement de liberté; il survit d'abord par le pain.

81. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à considérer combien l'année dernière l'opinion mondiale des pays en voie de développement a revendiqué et désiré la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, puis salué son avènement en mars dernier à Genève. La tenue de cette conférence historique me dispense de procéder une nouvelle fois à l'analyse économique de la conjoncture qui a été exposée, commentée et analysée par les économistes les plus éminents du globe.

82. Le bilan de travail est en lui-même impressionnant. Jugez-en par le communiqué de presse des Nations Unies, en date du 1er novembre 1964, dont le texte est le suivant:

"La Conférence a adopté au total près de 60 recommandations. Ces recommandations comprenaient notamment 15 "principes généraux" et 13 "principes particuliers" régissant "les relations commerciales internationales et les politiques commerciales propres à favoriser le développement", ainsi que huit principes relatifs au commerce de transit des pays sans littoral. La Conférence a également adopté des recommandations relatives aux produits de base, aux articles manufacturés, au financement destiné à permettre une expansion des échanges, à l'amélioration du "commerce invisible", à certains problèmes particuliers ainsi qu'à un programme de travail dans le domaine du commerce et du développement.

"Les recommandations adoptées par la Conférence prévoyaient également la création d'un nouveau mécanisme international qui ferait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies, afin

de poursuivre les travaux entrepris par la Conférence et de mettre en œuvre ses recommandations et ses conclusions."

On est en droit d'affirmer que jamais maladie n'a été soumise à la clinique méticuleuse de tant de médecins, tous experts dans leur spécialité et que jamais ordonnance n'aura été aussi longue et aussi complète. Mais, quelle en sera enfin la médication? On ne peut plus, on ne pourra plus invoquer l'ignorance du mal, de son ampleur, de son urgence, ni de la thérapeutique à appliquer.

83. Voilà pourquoi nous sommes inquiets, comme je le disais au début de cet exposé, à propos de la paralysie dans laquelle s'est engluée la marche des travaux de cette session de l'Assemblée générale. Nous tenons à ce que soit enfin établi ce mécanisme nouveau à intégrer dans l'Organisation des Nations Unies, spécialement chargé du commerce et du développement.

84. A Genève, nous avons été modérés; nous le demeurons encore. On nous a demandé d'imaginer l'institutionnalisation de la conciliation. Un comité spécial sur la question a travaillé et fait des recommandations. Ce n'est pas le lieu ni le moment d'examiner cela.

85. Nous refusons catégoriquement de faire quelque rapprochement que ce soit avec ce hasard qui oblige l'Assemblée générale dans les circonstances actuelles, bon gré mal gré, à écarter pour un moment la procédure normale d'expression de sa volonté. Circonstance exceptionnelle, soit! Nous lui refusons, dès à présent, valeur de précédent car à Genève, nous nous en souvenons, la question du vote fut la pierre d'achoppement. Que personne ne nourrisse le vain espoir d'exciper demain de cet exemple au cours des négociations que l'examen de la reconversion économique imposera.

86. C'est là aussi, et précisément là plus qu'ailleurs, qu'il faut une reconversion. La division traditionnelle du travail, qui a condamné nos structures en économies prolétaires face aux nations industrialisées, doit suivre aussi son processus de décolonisation. Il est apparu que l'arbitraire politique à la barre de l'histoire n'était que la marionnette d'une maîtresse plus impitoyable: l'exploitation économique.

87. Rien, en effet, ne saurait assurer la stabilité dans le monde si l'inégalité économique et le sous-développement continuaient de régner à la faveur de structures imposées jadis et consacrant l'accaparement des richesses par la minorité au détriment du grand nombre. Déjà, dans son discours du 17 octobre 1963, le président Ahmadou Ahidjo lançait cet avertissement:

"L'attitude des pays industrialisés, il faut le dire sans ambages, ne tient pas suffisamment compte, en réalité, de la solidarité effective qui, dans le contexte général de notre époque, lie et liera de plus en plus toutes les nations du monde et tous les hommes. L'heure nous semble venue de prendre conscience que la course aux armements, même atomiques, n'est pas le seul facteur qui menace la paix du monde et la sécurité collective. Plus insidieux, moins spectaculaire, certes, mais

plus
La c
en e
du dé

"Et
nale
natio
la m
peme
l'ana

"D
civil
de l'
sanc
que l
époq
nité
amer

Oh! ce
seuls p
par les

88. A
tous le
rationn
par une
tives. L
les plu
mettre
C'est
regrou
voie d
le dos

89. C
La Ré
associ
africai
qui est
europé
notre c

90. D
éconon
vient d
1964,
douani
compre
ville),
blique
est le p
africai
mençon
gration
région
industr
loppem
harmon
d'inves
nale p
avons
commu
de vo
réalisa
jection

plus durable, le sous-développement en est un autre. La course aux armements et la guerre froide qui en est le corollaire, ne sont que la conséquence du déséquilibre foncier de la société internationale.

"Et comment construire une société internationale équilibrée sans extirper, au niveau de chaque nation qui la compose, les causes d'instabilité dont la moindre, on le sait, n'est pas le sous-développement, c'est-à-dire la misère, la maladie et l'analphabétisme?"

"Dans la mesure où l'histoire enseigne que les civilisations meurent de l'injustice, c'est-à-dire de l'incapacité de répartir équitablement la jouissance des conquêtes de l'humanité, il faut souhaiter que la coopération devienne le maître-mot de notre époque. En dehors d'elle, il nous semble, l'humanité ne saurait se préparer que des lendemains amers." [1244ème séance, par. 78 à 80.]

Oh! certes, tout ne dépend pas, tant s'en faut, des seuls pays industrialisés; beaucoup doit être accompli par les pays en voie de développement eux-mêmes.

88. A l'assainissement des termes de l'échange dans tous les domaines doit correspondre une organisation rationnelle et scientifique des marchés, complétée par une judicieuse répartition des préférences sélectives. L'inégalité des niveaux de développement oblige les plus petits, sous peine de mort par asphyxie, à mettre en commun leurs ressources et leurs moyens. C'est ainsi qu'il faut comprendre les efforts de regroupement régionaux et les orienter vers une voie dynamique, ouverte vers l'extérieur, tournant le dos à l'autarcie.

89. Ces mobiles nous ont beaucoup inspiré en Afrique. La République fédérale du Cameroun s'est ainsi associée à d'autres pays dans le cadre de l'Union africaine et malgache de coopération économique, qui est elle-même liée à la communauté économique européenne de par une convention d'association dont notre capitale Yaoundé a vu la signature.

90. Déjà, dans un cercle moins large, une entité économique s'est construite dont le couronnement vient d'être la signature à Brazzaville, le 8 décembre 1964, du Traité instituant un ensemble appelé "Union douanière et économique de l'Afrique centrale". Elle comprend les pays suivants: Gabon, Congo (Brazzaville), République centrafricaine, Tchad et République fédérale du Cameroun. Cette union économique est le premier chafon de l'idée d'un marché commun africain dont beaucoup ont parlé mais que nous commençons à mettre sur pied, sur la base d'une intégration économique complète: commerce inter-régional, répartition équitable de l'infrastructure industrielle, coordination des programmes de développement, établissement d'un tarif douanier commun, harmonisation des fiscalités internes et des codes d'investissements, création d'une banque sous-régionale pour le développement industriel commun. Nous avions déjà un Institut d'émission de la monnaie commun aux cinq pays, cependant qu'en matière de voies de communications toutes les études et réalisations étaient conçues dans le sens d'une projection régionale.

91. On m'excusera de m'être quelque peu étendu sur ce dernier aspect des efforts conjoints de mon pays et de ses voisins, alors que nous bâtissons l'unité africaine. Celle-ci est notre but ultime. Elle est notre expérience présente et nous ambitionnons qu'elle devienne dans l'histoire notre fierté et la marque de la contribution de notre génération à la réhabilitation du continent africain.

92. Bien loin de nuire ou de constituer des obstacles, les ententes régionales, dans la mesure où elles étouffent les causes et sources de friction et stimulent la coopération et le bon voisinage, favorisent simultanément et cimentent l'entente au sommet. C'est en tout cas notre conception en Afrique centrale: nous resserrer davantage pour mieux adhérer et nous fondre dans l'ensemble continental de l'unité africaine.

93. Pardonnez-moi d'avoir été un peu long. Les circonstances particulières qui ont entouré la convocation de cette session et les conditions dans lesquelles nous nous réunissons rendaient nécessaires quelques commentaires que ma délégation estimait devoir faire.

94. Aujourd'hui, comme toujours, chacun de nous, chaque délégation et l'Organisation entière se trouvent à un moment crucial qui exige courage et responsabilité. Un grand homme, Edouard Herriot, qui présida longtemps l'Assemblée nationale française, parlant des nations, a dit: "Les nations ont le sort qu'elles se font. Rien d'heureux ne leur vient du hasard. Ceux qui les servent sont ceux qui développent leur force profonde." Ces paroles, je les dédie à notre organisation en cette période difficile. Oui, notre organisation aura le sort que nous lui ferons. Se pourrait-il que nous lui manquions? Non. Je suis sûr que, au contraire, puisant en nous-mêmes cette force qui vient des profondeurs, parce qu'elle est celle de la vie, nous conjurerons le sort pour la survie de l'homme et pour le bonheur de tous dans la paix et la coopération.

95. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au Premier Ministre adjoint d'Israël, qui désire exercer son droit de réponse.

96. M. EBAN (Israël) [traduit de l'anglais]: La discussion générale a porté sur de nombreuses questions, mais un sujet a été son thème central. Depuis le début du débat jusqu'au discours éloquent que vient de prononcer le Ministre des affaires étrangères du Cameroun, les orateurs ont tour à tour exprimé à cette tribune l'aspiration la plus fervente de l'humanité: son désir de paix. On reconnaît maintenant de façon presque universelle la nécessité d'établir dans le monde un ordre fondé sur la paix. Des représentants de tous les continents, de toutes les cultures, de toutes les idéologies, ont exprimé ici cet espoir. Un monde qui compte plus de 115 Etats souverains, dont la plupart sont de petits pays, tous également vulnérables, ne peut exister autrement que dans un climat de tolérance mutuelle et de coopération.

97. Un large accord s'est également fait ici sur les principes qui devraient régir cette nouvelle harmonie internationale. Le plus important de ces principes est celui du respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriales des Etats. Il s'ensuit qu'il faut

recourir aux méthodes de règlement pacifique des différends et renoncer à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, en particulier pour la solution des différends territoriaux.

98. Mais une voix ne cesse de s'élever contre cette vision d'un ordre international pacifique que feraient régner partout au monde les Membres des Nations Unies, conformément aux principes de la Charte. Cette voix a été celle d'hommes d'un certain nombre de pays — la Libye, le Soudan, l'Irak, la Tunisie, le Koweït, l'Égypte, l'Arabie Saoudite et la Syrie dont les discours ont procédé d'un état d'esprit commun et revêtent le plus souvent la même forme. En un mot, les représentants des nations arabes, dont le territoire couvre 11 millions de kilomètres carrés dans 13 États souverains, avec une population totale de 100 millions d'habitants, ont proclamé du haut de cette tribune leur espoir de réduire à néant, par la violence, l'indépendance et la souveraineté du petit État d'Israël — une indépendance acquise au prix d'épreuves et de sacrifices, une souveraineté qui repose sur les principes mêmes de notre organisation. Je viens donc répondre à ceux qui, de la tribune de cette haute instance de la paix, ont proclamé une volonté de guerre.

99. Plus un État arabe est éloigné d'Israël, plus ses représentants déclarent héroïquement qu'ils sont prêts à employer la force contre lui. Ainsi, les représentants de la Tunisie et du Koweït ont ouvertement évoqué la perspective d'en finir avec Israël par la force des armes. D'autres représentants ont exprimé la même idée, mais de façon moins franche. Ils ont parlé d'une "organisation pour la libération de la Palestine": ils voulaient dire une "organisation pour la liquidation d'Israël". Le but est de modifier la structure territoriale et politique du Moyen-Orient et celle des Nations Unies par la force, de faire d'Israël, seule expression de la personnalité d'un peuple très ancien, un quatorzième État arabe. Il semble que 13 États arabes et 11 millions de kilomètres carrés ne suffisent pas.

100. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire moderne que le mot de "libération" est utilisé pour déguiser des ambitions d'expansion. Mais il sied, dans le langage international, que les mots soient dépouillés d'ambiguïté. Les déclarations des représentants arabes doivent être traduites en clair. On a, en fait, exposé ici l'idée qu'un État Membre des Nations Unies soit effacé, par la guerre, de la face du globe. Telle est l'ambition que les membres de l'Assemblée sont appelés à juger. Ils doivent la juger à la lumière de la Charte, du droit international, de la justice historique et de leur propre intérêt national, car aucun État n'a plus ou moins de droits qu'un autre et, si l'on accepte qu'un État puisse être anéanti par la violence, aucun État ne connaîtra de sécurité.

101. On a essayé ici de justifier par l'anticolonialisme une agression contre Israël. Rien ne saurait être plus fallacieux. Ce que l'on veut, c'est faire disparaître du Moyen-Orient le peuple qui y est enraciné de la façon la plus profonde, la plus authentique et la plus ancienne. De toutes les nations de cette région, il n'en est qu'une seule — Israël — qui parle la même langue, professe la même religion, porte

le même nom, et perpétue les mêmes traditions qu'il y a 3 000 ans. La nation d'Israël, qui avait déjà plus de 20 siècles d'histoire au Moyen-Orient avant qu'il n'existe de langue ou de nation arabe, a été représentée ici comme un usurpateur nouveau venu. Tout le monde sait qu'Israël fait partie intégrante de la texture et de l'histoire de cette région. Omettre Israël de l'histoire culturelle du Moyen-Orient serait omettre ce qui en a été l'impulsion centrale. L'État moderne d'Israël, à ce stade de sa reconstruction, possède une population dont les deux tiers sont nés au Moyen-Orient, soit en Israël, soit dans les territoires voisins, et dont le reste est attaché au sol et à la culture d'Israël par le sentiment national le plus tenace qu'on ait jamais vu dans les annales de l'histoire.

102. Il existe certes une forme de néo-colonialisme dans cette région, mais on a beaucoup parlé ici des résolutions adoptées au Caire. Mais pas en Israël. Ce n'est pas Israël qui a envoyé 40 000 soldats au Yémen, pour une expédition d'un style colonial typique. Ce n'est pas non plus Israël qui cherche à dominer ou à intimider les autres gouvernements du Moyen-Orient, au nom d'une prétendue unité régionale. Israël constitue un exemple caractéristique d'État-nation, en ce sens que sa souveraineté et son influence politique ne s'exercent qu'entre ses frontières et qu'il n'a aucune ambition de dominer qui que ce soit au-delà.

103. Je ne rappelle pas ces faits de l'histoire, ancienne ou contemporaine, afin de justifier l'existence d'Israël en tant qu'État. Son existence, de même que celle de tout autre État, n'a aucun besoin de justification. Elle ne peut être juridiquement contestée. Elle continuera à être défendue avec autant d'énergie que par le passé.

104. Je ne parle de ces choses que pour montrer dans quel insondable paradoxe les porte-parole des pays arabes se sont plongés par leur refus de reconnaître les droits souverains d'Israël. Ils considèrent le monde comme une communauté d'États souverains dont une nation — une seule — est à exclure. Selon eux, toutes les cultures, toutes les civilisations doivent avoir leur place dans le concert des nations, sauf une.

105. Lorsqu'ils viennent ici s'en prendre aux droits et à l'honneur d'Israël, on voit bien ce que leurs gouvernements essaient de faire. C'est transférer du plan social au plan international une des formes les plus odieuses de discrimination raciale. Ils dénie à un autre peuple le droit d'être une nation libre et souveraine, droit qu'ils exercent eux-mêmes si amplement.

106. Je suis certain que leur campagne n'aboutira à rien. Elle est aussi injustifiable en droit que dans la perspective de l'histoire. Il existe dans le monde actuel — et dans cette assemblée même — une tendance très nette qui renforce la notion de la souveraineté des États. Sans un respect complet de cette souveraineté, la carte politique actuelle du monde deviendrait un puzzle chaotique. De plus, notre organisation n'a pas le droit, juridiquement parlant, de rechercher par quel processus d'évolution un État a acquis son identité actuelle.

107. La de l'Org de l'Org l'idée, 1 des Etat diqueme en tant internati notre or capital, droits, la violer de comj droit que de l'Org ridicule que si

108. La à aucun est sous pas, da libératic

109. J' que la l les gra voir les paix et si la pai Orient à l'abri rivalités les tabl d'interv temps y prétendu quent l: constant

110. La la force partout de force

111. Le enfin cl et le prc Orient. ambages de veni leur pat dans le

112. J' le méri des réfu de ces rainerité Etat. C' voulu, e voix. Na une infl que ma du probl

113. Po d'un pro tique et

107. La Charte des Nations Unies, comme la Charte de l'Organisation des Etats américains et la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, est fondée sur l'idée, formulée dans la Charte de l'Organisation des Etats américains, que tous les Etats sont juridiquement égaux en raison de leur existence même en tant que personnes juridiques au regard du droit international. Lorsqu'un Etat devient Membre de notre organisation, il se produit quelque chose de capital, d'irrévocable, quant à sa qualité d'Etat, ses droits, sa protection contre un renversement par la violence. Les gouvernements arabes feraient bien de comprendre que leurs Etats n'ont aucun autre droit que ceux que possèdent les 102 autres Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il est aussi ridicule de demander si Israël a le droit d'exister que si l'Egypte, l'Algérie ou la Syrie ont ce droit.

108. La carte des Nations Unies ne laisse place à aucun doute. Sur cette carte tout le Moyen-Orient est sous la juridiction d'Etats souverains, et il n'existe pas, dans la région, de territoires attendant leur libération.

109. J'ai constaté, à la suite d'entretiens récents, que la plupart des Etats Membres, y compris toutes les grandes puissances représentées ici, désirent voir les Etats souverains du Moyen-Orient vivre en paix et dans un esprit de bon voisinage. Ce n'est que si la paix règne entre les Etats souverains du Moyen-Orient que la région pourra se développer, en étant à l'abri d'interventions étrangères et à l'écart des rivalités du dehors. On ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Si l'on veut que la région soit à l'abri d'interventions étrangères, on ne peut en même temps y tolérer des mouvements irrédentistes de prétendue "libération", car ces mouvements provoquent la guerre, et la guerre est une incitation constante à l'intervention étrangère.

110. La nécessité de la renonciation à l'emploi de la force dans les différends territoriaux s'applique partout à tous les Etats souverains, et avec plus de force encore dans les zones de tension.

111. Les déclarations des représentants arabes ont enfin clarifié le lien entre le problème des réfugiés et le problème plus général de la sécurité du Moyen-Orient. Le représentant du Koweït nous a dit sans ambages [1905ème séance] qu'il ne s'agissait pas de venir en aide aux réfugiés, mais de "libérer leur patrie". D'autres représentants arabes ont parlé dans le même sens cette année.

112. J'accepte cette définition. Elle a, au moins, le mérite d'être vraie et d'être claire. L'entrée des réfugiés arabes en Israël est liée, dans l'esprit de ces gouvernements, à l'élimination de la souveraineté d'Israël et à la fin de son existence comme Etat. C'est ce que ces gouvernements ont toujours voulu, et c'est ce qu'ils disent maintenant à haute voix. Naturellement, de telles déclarations auront une influence, qui sera considérable, sur l'attitude que ma délégation adoptera en commission à l'égard du problème des réfugiés.

113. Pour ces gouvernements, il ne s'agit plus du tout d'un problème humanitaire, mais d'un problème politique et même militaire. Les gouvernements arabes

nous disent clairement qu'ils voudraient que les réfugiés retournent non en Israël, mais dans ce qui remplacerait Israël anéanti. Par conséquent, tolérer ou reconnaître le prétendu mouvement de "libération nationale" de la Palestine, c'est inciter à la guerre, excuser l'agression, porter atteinte à la souveraineté, saper la structure de l'Organisation des Nations Unies.

114. Nous expliquerons, en temps et lieu, ce qu'ont été en fait ces mouvements de population qui ont résulté directement de la guerre déclenchée par les Etats arabes en 1948. La nature de cette décision guerrière a été définie, en termes qu'on ne peut oublier, par l'organisme qualifié des Nations Unies, et je cite:

"De puissants intérêts arabes, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine, ont lancé un défi à la résolution de l'Assemblée générale et entreprennent un effort délibéré pour modifier par la force le règlement envisagé dans cette résolution^{6/}."

Cette phrase est essentielle pour la compréhension de ce qui s'est passé depuis 17 ans. Elle indique — et cela est capital — qui porte la responsabilité des événements qui s'y sont déroulés. Comment des gouvernements peuvent-ils créer par des actes délibérés un problème de réfugiés et refuser ensuite d'user des moyens qu'ils ont de résoudre ce problème? Il ne fait aucun doute que ces treize Etats arabes, avec leurs 11 millions de kilomètres carrés et leurs ressources abondantes, pourraient absorber et relever ces centaines de milliers de leurs frères de race, s'il n'était pas dans leurs intentions de perpétuer ce tragique problème pour des raisons politiques et militaires qu'ils nous ont révélées cette année.

115. De plus, ces réfugiés sont d'un genre tout différent de ce que l'on désigne ordinairement sous ce nom. D'abord, ils ne sont pas arrachés à leur milieu. Ils se trouvent dans la patrie arabe, sur le sol de la nation arabe, entourés de gens parlant la langue, animés du sentiment national et unis par les liens de solidarité qui en constituent la personnalité. La grande majorité des réfugiés de Palestine se trouve d'ailleurs dans ce qui était la Palestine. Ils sont dans des parties de l'ancien territoire sous mandat qui ont été occupées par l'Egypte et la Jordanie pendant leur assaut contre Israël, il y a 16 ans. Beaucoup d'entre eux sont citoyens d'Etats arabes souverains; 250 000 d'entre eux sont citoyens d'Israël; un plus grand nombre encore sont restés où ils étaient à l'origine, des territoires qui se trouvent maintenant sous la juridiction de la Jordanie et de l'Egypte. Par conséquent, c'est dénaturer les faits historiques et géographiques que de parler d'une nation d'un million de déracinés.

116. Economiquement parlant, beaucoup d'entre eux se sont fondus dans des communautés locales qui sont en plein essor. Le problème reste grave, mais on l'a beaucoup exagéré pour des raisons de propagande et il est artificiellement perpétué par les gouvernements arabes, qui ne veulent pas le voir régler.

^{6/} Documents officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément spécial No 2, document S/676.

117. Néanmoins, les exigences de la vie, les possibilités qui s'offrent font qu'un processus d'intégration se produit. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, plus de 40 millions de réfugiés de divers pays ont été absorbés et intégrés dans des pays de mêmes affinités culturelles. Le cas dont il s'agit est le seul où un groupe d'Etats persiste à faire d'une population de réfugiés une charge pour la communauté internationale, afin de se servir d'eux pour un assaut contre un Etat Membre.

118. Cela ressort clairement des déclarations faites cette année par les délégations arabes. Des souffrances humaines poignantes, que les gouvernements arabes pourraient si facilement alléger, sont subordonnées à une odieuse ambition de guerre, et les victimes de cette politique sont les réfugiés eux-mêmes. Car, une tentative de détruire Israël par la force ne résoudrait pas l'actuel problème des réfugiés arabes; cela ne ferait probablement que l'élargir.

119. Israël a montré ce que peut faire un pays pour résoudre les problèmes de l'installation de nouvelles populations. Pour la première fois depuis des milliers d'années, il n'y a plus de communautés juives, si petites soient-elles, dans la péninsule arabique, dans les vallées du Tigre, de l'Euphrate et du Nil, et dans certaines parties de l'Afrique du Nord. Ces communautés, plus vieilles de plusieurs siècles que la civilisation arabe au Moyen-Orient et en Méditerranée, ont été expulsées de leur milieu arabe. Mais elles ne constituent pas un problème et ne sont pas une charge pour les Nations Unies; elles ont été intégrées de bonne grâce et de tout cœur dans la société en plein essor d'Israël. Leur effectif total n'est pas inférieur à celui des Arabes qui ont quitté le territoire qui est maintenant Israël. Il s'est produit, entre Israël et les Etats arabes, un échange de communautés minoritaires; il n'y a pas eu, de la part d'Israël, d'expulsion qui justifierait les griefs des Arabes.

120. Un pays de 8 000 milles carrés, en grande partie aride, peuplé il y a 16 ans de 650 000 habitants, a donné un foyer, du travail et la fierté d'une citoyenneté à 600 000 réfugiés juifs sans ressources venant des pays arabes. Est-ce trop attendre de la nation arabe, avec ses nombreux Etats souverains et ses vastes ressources, qu'elle témoigne de la même solidarité envers ses frères de race?

121. Nous traiterons de ces questions de manière plus détaillée en commission. Mais je ne puis conclure cette réponse sans mentionner le choix qui s'offre aux gouvernements de notre région et du monde. Israël est une petite nation qui a une longue histoire. Cette histoire a commencé et trouve son aboutissement sur le sol qui a vu la résurrection de notre nation. Avant, pendant et depuis le rétablissement de l'indépendance d'Israël, la nation arabe s'est constitué un plus grand patrimoine d'indépendance et de possibilités. Le Moyen-Orient est le foyer de nombreuses nations, cultures, religions et civilisations. Dans l'égalité souveraine que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les Etats, les divers Etats du Moyen-Orient pourraient être un foyer d'activité pacifique créatrice. Nous ne

renonçons pas à notre idéal de paix. Il se réalisera. Notre vigilante résolution et l'influence grandissante de l'humanité pacifique peuvent empêcher l'explosion dont des représentants arabes se sont faits ici les avocats avec un zèle si singulier. Le destin du Moyen-Orient est un avenir commun de paix.

122. Mais un désir de paix de la part de nos voisins n'est pas une condition de notre existence. Si, en dépit de notre espoir de paix, les gouvernements des pays voisins d'Israël nous demeurent hostiles, Israël poursuivra son destin du mieux qu'il pourra; il tirera fierté des liens d'ordre diplomatique, commercial et culturel qui l'unissent dans l'amitié à 90 Etats souverains, dans les cinq continents. Il a prouvé qu'il est capable, même dans des conditions de tension, de défendre son territoire, d'y promouvoir le progrès social, de faire revivre sa culture, de développer son économie, de jouer son rôle dans la grande entreprise du progrès scientifique et technique. Aucun Etat moderne ne dépend entièrement aujourd'hui du contexte régional immédiat, et tous les amis d'Israël ne sont pas très loin. Il vaudrait mieux, pour notre région, qu'elle fasse bon accueil aux efforts de coopération de tous les peuples qui l'habitent, mais cela ne dépend pas que de nous.

123. Entre-temps, Israël accordera tout son appui, sur le plan international, à trois causes: la paix, celle de l'indépendance nationale et celle du développement. Ce sont là les objectifs mêmes de la vie d'Israël.

124. Je voudrais dire, enfin, que les 100 nations qui ne font pas partie au différend israélo-arabe peuvent jouer un rôle décisif pour empêcher la guerre et promouvoir la paix dans notre région. Nous leur demandons maintenant, comme par le passé, de donner leur appui non pas à des pays en tant que tels, mais à des idées — d'être pour la paix et contre la guerre, d'être pour l'intégrité et l'indépendance de tous les Etats Membres et contre toute violation, en paroles ou en actes, de l'intégrité, de la souveraineté et de l'indépendance, d'être pour des relations commerciales pacifiques et contre tout boycottage ou blocus, d'être pour des relations amicales, libres et égales entre tous les Etats et contre une politique d'hostilité contagieuse. En tant que nations souveraines, vous avez un droit sans réserve d'entretenir des liens d'amitié avec Israël pour leur intérêt et leur valeur propres. Il n'appartient à personne de vous dire quels devraient être vos ennemis ni comment choisir vos amis. En observant strictement le droit et ses principes, vous pourrez peut-être d'abord détruire ce mur d'hostilité, puis amener les Etats du Moyen-Orient sous l'influence salutaire des objectifs de la Charte.

125. Les tensions que provoquent les gouvernements des pays voisins d'Israël sont inquiétantes, mais ne sont pas nécessairement tragiques. Si vous isolez cette hostilité, si vous vous protégez contre son infection, si vous refusez de lui laisser influencer votre politique, vous pourrez, par cette fermeté même, promouvoir le noble but des Nations Unies au Moyen-Orient et dans le monde méditerranéen.

126. L'histoire de notre nation nous a appris à voir loin, à garder notre foi dans des objectifs humains

reculé
à ses
stabili-
tante,
le jour
feront
un âge

127.
la pa-
exerc

128.
glais]
premi-
cette
des N
félici-
votre
cette
ma d
sation

129.
l'exer-
orate-
se so-
sation
en ce
ses p-
de pr-

130.
inter-
pour
rejet-
gation
vant
discu-

131.
analy-
fait,
parce
solide
n'étai-
nation
qui n-
réfut-
gnage

132.
ont é-
plusi-
d'aut-
réali-
més
Notre
pour
toutes
de cr-
même

133.
défen-
succ-
à po-
politi-

reculés. C'est dans cet esprit qu'Israël répond ici à ses adversaires. Notre tâche immédiate est de stabiliser la structure politique et territoriale existante, de tenir contre l'agression. Si nous le faisons, le jour viendra où les idéaux et intérêts de nos peuples feront s'ouvrir, par le jeu des forces de l'histoire, un âge meilleur et plus doux.

127. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Portugal, qui désire exercer son droit de réponse.

128. **M. DE MIRANDA** (Portugal) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole à cette dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, je saisis cette occasion pour vous féliciter, au nom de la délégation portugaise, de votre élection à la présidence. Je saisis également cette occasion pour présenter les vœux sincères de ma délégation aux nouveaux Membres de l'Organisation — le Malawi, Malte et la Zambie.

129. Je voudrais faire une brève déclaration dans l'exercice de mon droit de réponse. Certains des orateurs qui ont pris part à la discussion générale se sont permis de formuler des allégations et accusations injustes et sans fondement contre mon pays, en ce qui concerne sa politique et ses actes dans ses provinces traditionnellement connues sous le nom de provinces d'outre-mer du Portugal.

130. Comme la discussion générale sera bientôt interrompue, le moment me paraît venu de déclarer, pour que bonne note en soit prise, que ma délégation rejette, catégoriquement et énergiquement, ces allégations et accusations. Nous le faisons tout en réservant notre droit d'intervenir de nouveau dans la discussion si nous le jugeons nécessaire.

131. Je n'abuserai pas du temps de l'Assemblée en analysant les observations de nos détracteurs. En fait, cela n'est guère nécessaire, non seulement parce qu'ils ne se sont appuyés sur rien de plus solide que certaines idées préconçues, quand ce n'étaient pas des oui-dire ou leur propre imagination, mais aussi parce qu'ils n'ont rien avancé qui n'ait déjà été dit ici et que nous n'ayons déjà réfuté en citant des faits incontestables et des témoignages impartiaux.

132. Notre position et les raisons qui la motivent ont été exposées de façon claire et méthodique à plusieurs reprises, à l'Assemblée générale et devant d'autres organes de l'ONU. Notre véracité, notre réalisme et notre bonne foi ont été établis et confirmés par des milliers d'observateurs indépendants. Notre politique et les efforts que nous déployons pour le progrès social, économique et politique de toutes nos populations, sans distinction de couleur, de croyance ou de lieu de naissance, parlent d'eux-mêmes et en notre faveur.

133. Nous n'avons ni à nous excuser ni à nous défendre. Sur le plan des relations humaines, les succès que nous avons obtenus nous encouragent à poursuivre nos efforts selon les principes d'une politique qui a abondamment fait ses preuves. Partout

où nous, Portugais, avons pu travailler en paix, sans ingérence extérieure, il s'est établi un climat d'harmonie raciale que beaucoup d'autres régions du monde n'ont pas encore réussi à créer. L'harmonie raciale qui règne chez nous n'est pas fortuite; c'est, plus encore que le résultat de notre politique, la conséquence de notre mode de vie et notre manière d'être. Cette affirmation n'est pas de la vanterie, mais l'énoncé de fait que ceux qui nous connaissent ont vérifié. Le cas du Portugal n'est pas à juger par les exemples que d'autres donnent. Néanmoins, on essaye de le faire et l'on cherche à diviser, pour des motifs d'ordre racial, des hommes que le Portugal a unis. Je laisse aux esprits intègres le soin de dire si l'on encourage ainsi le progrès ou la régression.

134. Des événements qui ont eu lieu récemment dans certaines parties du monde ont abondamment démontré que ces tentatives n'ont aucun rapport avec les intérêts réels des populations au nom desquelles elles sont faites. De plus, comme ces tentatives s'accompagnent du recours à la violence, elles devraient être condamnées de façon catégorique. Or, on voit les instigateurs et organisateurs de la violence venir à cette tribune pour se poser en champions de la paix et de l'autodétermination. L'un de ces soi-disants champions est venu dire ici, il y a quelques jours, que nos territoires sont troublés, alors que son propre pays a été transformé en une grande base de subversion pour troubler la paix et la tranquillité traditionnelles qui règnent dans notre territoire, voisin de son pays.

135. Le monde connaît bien ce genre de tactique et, à en juger par la presse, il sait à quoi s'en tenir sur les faits. Il est donc vain de venir affecter ici un air d'innocence indignée pour prétendre le contraire de ce que tout le monde sait.

136. Un autre champion du même genre — je veux parler maintenant du représentant de l'Union indienne — est venu dire à cette tribune qu'il désirait se joindre à d'autres pour juger le Portugal. Ses observations nous ont rappelé, et ont dû rappeler à beaucoup de ceux qui l'ont entendu, l'histoire du voleur qui fait chorus avec la foule pour appeler un agent de police. Il est évident que le représentant de l'Inde, conscient du passé ignoble de son propre gouvernement, a senti qu'il avait besoin de compagnie, mais je suis persuadé que ceux auxquels il désire se joindre auront honte de lui. Lorsqu'on a un squelette et des cadavres qui pourrissent dans son placard, on ne devrait pas avoir l'effronterie de vouloir juger autrui.

137. Le représentant de l'Inde a, cependant, négligé ces convenances et s'est permis de citer la Charte et des résolutions adoptées contre le Portugal. Il semble oublier que ce n'est pas le Portugal, mais un porte-parole de son propre gouvernement qui a dénié de manière provocante la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il a dit au Conseil de sécurité que son gouvernement poursuivait une certaine agression, en ajoutant — je le cite — "qu'il y ait une Charte ou un Conseil ou non". Maintenant que le représentant de l'Inde s'appuie à nouveau sur la Charte et sur les résolutions, il devrait d'abord essayer d'obtenir de son propre

gouvernement qu'il fasse ce qu'il prêche, qu'il applique la Charte et les résolutions pertinentes aux peuples qu'il a subjugués par la force et continue à opprimer avec des méthodes comprenant la censure de la correspondance privée, les perquisitions, l'intimidation, et allant jusqu'aux arrestations arbitraires et aux tortures infligées par la police, en violation flagrante des droits humains les plus élémentaires. Je pense en particulier aux méthodes que le Gouvernement indien a adoptées pour asservir mes infortunés compatriotes de Goa, Damão et Diu.

138. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Deux séances sont prévues pour demain, l'une à 10 h 30, l'autre à 15 heures. Elles devront nous permettre de régler certaines affaires en suspens dont il faut s'occuper avant les vacances de Noël et de fixer une date pour la reprise des séances de l'Assemblée générale en janvier. Je donnerai la parole, à la séance du matin, à deux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

La séance est levée à 13 h 30.

1. Le F
d'abord
le retar
m'occup
importan
et je su
compréh

2. Pour
exprimé
donne la

3. M. F
temps d
occupati
santes n
la décla
ici hier
sous l'u
examiné
nous po
arabes
conviend
de Pales
l'Assembl
blème c
qu'une g

4. C'est
raël ris
tants ar
La décla
pourrait
à la lég
moqueus
Etats ar
semble c
kilomètr
par. 99].
d'Israël
de 20 si
par. 101.

5. Ces
quelques